

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Les phases 3 et 4 de la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

La liaison Tihange-Strée-Tinlot, on en parle depuis plus de 40 ans et l'échéance ne cesse d'être reportée. Je vais vous épargner tout l'historique de ce dossier, vous le connaissez aussi bien que moi.

Lors d'une précédente question parlementaire, j'ai appris que le premier permis datant de 2012 concernant l'ensemble de la liaison est arrivé à son terme et n'est plus prolongeable. Monsieur le Ministre, n'était-il pas possible d'anticiper ce contretemps? Un nouveau permis a-t-il été déposé? Dans l'affirmative, le dossier est-il recevable et complet? A contrario, qu'en est-il? Quel est l'impact de cette absence de permis sur les travaux?

Pour rappel, le chantier est actuellement à la phase 3 mais nécessite des expropriations afin de se poursuivre. Celles-ci sont à l'ordre du jour depuis de nombreuses années mais sans fumée blanche jusqu'à présent. Monsieur le Ministre, pouvez-vous annoncer une bonne nouvelle à ce sujet? Les expropriations sont-elles terminées? Le cas échéant, le Comité d'acquisition a-t-il lancé les expropriations judiciaires?

De plus, vous avez récemment déclaré que la phase 4 de la liaison Tihange-Tinlot est conditionnée par l'avancée de la phase 3. Est-il indispensable de lier ces deux dernières phases sachant qu'il est possible d'avancer sur la phase 4 avec la création de deux giratoires à Tinlot?

Enfin, last but not least, votre administration a demandé la fourniture d'un planning prévisionnel pour clôturer les travaux de la liaison Tihange-Strée-Tinlot. Pouvez-vous me le communiquer?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Pour répondre à la première question de l'honorable membre sur la possibilité d'anticiper la péremption du permis d'urbanisme de 2012, il faut savoir que le marché de travaux concerné a été adjudgé avant la fin du permis, et qu'il était tout à fait possible de démarrer les travaux dans les temps si les expropriations avaient été réalisées normalement.

Ces expropriations sont gérées par le CAI, Comité d'Acquisition, qui agit souverainement. A notre connaissance, aucune expropriation judiciaire n'a été lancée par celui-ci. Plusieurs courriers lui ont été envoyés par mon administration, lui demandant de bien vouloir avancer sur le dossier, en sollicitant, entre autres, la fourniture d'un planning prévisionnel de leurs travaux, mais ils sont restés sans réponse. Je ne sais donc pas vous communiquer ce planning. Un autre rappel va être envoyé au CAI.

Par ailleurs, mon administration profite de la nécessité d'introduire une nouvelle demande de permis pour la phase 3 pour améliorer légèrement la situation des agriculteurs. En effet, un accès supplémentaire à la liaison va être créé pour ces derniers. Les plans de la demande de permis de 2012 sont donc en cours de modification et la nouvelle demande devrait être introduite au prochain trimestre.

Pour le surplus, concernant la phase 4, ceci dépend à la fois de la capacité de financement de la SOFICO, qui actuellement, ne dispose pas des budgets suffisants pour pouvoir tout engager. Il n'est donc pas encore possible de fournir un planning, d'autant que l'ensemble du PIMPT fait l'objet d'une étude de phasage actuellement.